



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la politique économique
Analyse du marché du travail et politique sociale

Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail

Documents de base pour la conférence natio-
nale du 27 avril 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 42 27
www.seco.admin.ch

Sommaire

1	Activité et participation au marché du travail	3
1.1	Principaux résultats.....	3
1.2	Activité et participation au marché du travail	6
1.3	Départ en retraite	9
1.4	Raisons de l'abandon d'une activité professionnelle	11
2	Chômage et inactivité	12
2.1	Principaux résultats.....	12
2.2	Chômage selon l'OIT et chômage selon le SECO.....	16
2.3	Raisons de la perte de l'activité et du chômage	20
2.4	Prestations de l'AC	22
2.5	Fins de droits pour l'AC et perception de l'aide sociale	23

Introduction

La conférence nationale sur le thème « Travailleurs âgés en Suisse » aura lieu le 27 avril 2015. La situation des travailleurs âgés a été étudiée de manière approfondie et en comparaison internationale dans le cadre d'une étude de l'OCDE commandée conjointement par le SECO et l'OFAS.¹ Le rapport de l'OCDE établi en 2014 constitue une base appropriée pour évaluer la situation en Suisse et mener une discussion sur les mesures éventuelles permettant d'optimiser la situation des travailleurs âgés sur le marché suisse du travail. Les présents indicateurs complètent et précisent la base de données de l'OCDE dans certains domaines spécifiques abordés par les participants en amont de la conférence comme étant des questions ouvertes et particulièrement importantes.

Les indicateurs s'articulent autour de deux champs thématiques, d'une part la question de la participation au marché du travail des travailleurs âgés par rapport aux jeunes travailleurs et, d'autre part, les questions de l'inactivité et du chômage non volontaires ainsi que les questions de protection sociale qui y sont liées.

1 Activité et participation au marché du travail

1.1 Principaux résultats

Participation au marché du travail et activité jusqu'à l'âge officiel de la retraite

- La participation au marché du travail est globalement très élevée en Suisse, même chez les personnes sur le point d'atteindre l'âge de la retraite. Seules la Suède et la Norvège ont enregistré en 2013 au sein des pays de l'OCDE parmi la population des 55-64 ans un taux d'emploi supérieur à celui de la Suisse (figure 2.1).
- Le taux d'activité des personnes de 55-64 ans a encore augmenté au cours des deux dernières décennies (figure 2.2). Au total, il est passé de 62 % à 71 % au cours des 20 dernières années. Entre 1994 et 2014, le taux d'emploi des hommes n'a que très légèrement augmenté, passant de 78 % à 79 %; celui des femmes a en revanche augmenté très nettement, passant de 47 % à 63 %.
- Un facteur déterminant pour l'augmentation du taux d'activité a été, d'une part, l'augmentation progressive de l'âge de la retraite ordinaire pour les femmes, qui a également entraîné une augmentation de l'âge effectif de la retraite (figure 2.6).
- D'autre part, la participation au marché du travail des femmes de toutes les catégories d'âge – qui est notamment la conséquence d'un niveau de qualification plus élevé – a augmenté de manière générale. Cela est illustré dans la figure 2.5 par une augmentation du taux d'emploi chez les femmes de 50-54 ans.
- Dans les années 1990 chez les hommes, il y a eu une tendance relativement forte à davantage de départs en retraite anticipée – notamment en raison de la longue période de stagnation économique. Cette tendance a pu être stoppée ces dernières années (figure 2.7). La part des femmes qui se retirent de la vie active jusqu'à cinq ans avant l'âge de la retraite ordinaire est restée à peu près constante entre 2002 et 2012. Etant donné que les hommes se retirent aujourd'hui plus fréquemment du marché du travail avant d'avoir atteint l'âge officiel de la retraite, la différence entre l'âge de la retraite effectif des hommes et des femmes n'est plus que de 6 mois à peine (figure 2.6).
- La réduction des départs en retraite anticipés et l'augmentation du taux d'emploi des personnes de 55-64 ans s'expliquent simultanément par différents facteurs :

¹ Voir OCDE (2014), *Vieillessement et politiques de l'emploi : Suisse – Mieux travailler avec l'âge*, OCDE, Paris. Version allemande OFAS (Ed.), Berne.

- Réduction des incitations de l'Etat en faveur d'un départ anticipé du marché du travail.
- Niveau de qualification croissant et entreprises de plus en plus dépendantes de spécialistes qualifiés (également âgés).
- Marge de manœuvre limitée pour le financement des retraites anticipées dans le deuxième pilier.
- Limitation des retraites anticipées dissimulées au travers de l'AI et l'AC.
- L'inactivité des 55-64 ans est justifiée pour près d'un quart par l'invalidité ou une incapacité de travail temporaire. Un autre quart justifie son inactivité par des raisons personnelles. 2 % déclarent qu'ils considèrent que le marché du travail ne leur offre aucune opportunité. 31 % ont pris une retraite anticipée et 17 % une retraite ordinaire (figure 2.8).
- Le nombre d'hommes de 55-64 ans non actifs est resté à peu près constant au cours des dix dernières années (figure 2.9). Alors que la part de ceux qui ont été inactifs pour cause de maladie ou pour des raisons personnelles a légèrement augmenté, la part de ceux qui ont pris une retraite anticipée a légèrement diminué.
- Le nombre de femmes de 55-64 ans non actives a en revanche diminué au cours des dix dernières années (figure 2.9). Alors que peu de femmes ont quitté la vie active pour des raisons personnelles ou pour prendre une retraite anticipée ou ordinaire, le nombre de femmes inactives sur le marché du travail, en raison d'une maladie temporaire, d'une invalidité ou en raison de l'absence d'opportunités, a augmenté.

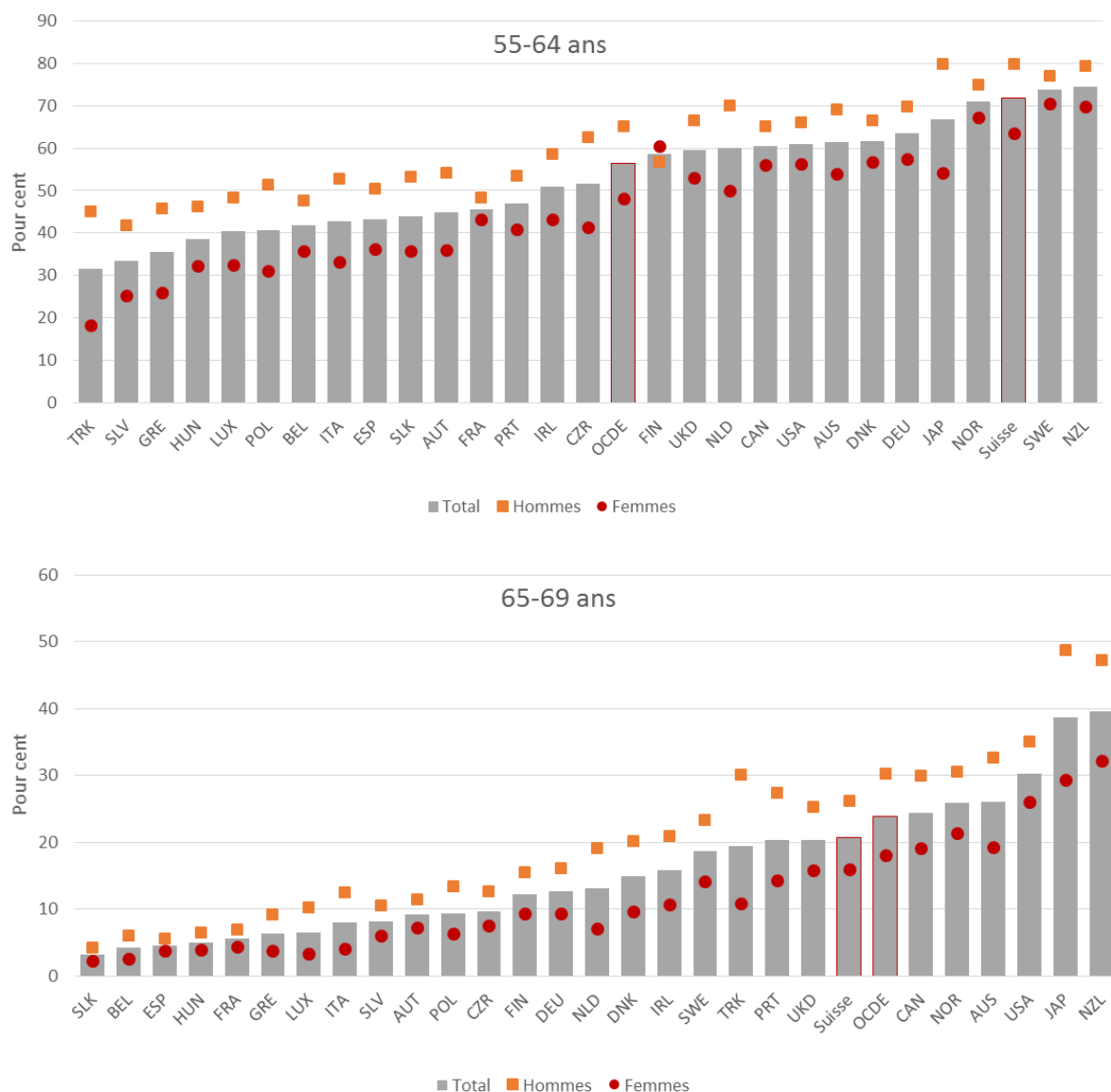
Activité au-delà de l'âge officiel de la retraite

- En Suisse, le taux d'activité des personnes de 65-69 ans était de 21 % en 2013, soit légèrement en-dessous de la moyenne de l'OCDE, de 24 % (figure 2.1). En Europe, la Suisse présente le taux de participation au marché du travail le plus élevé, juste derrière la Norvège. Des pays tels que la Nouvelle-Zélande, le Japon, les Etats-Unis, l'Australie ou le Canada présentent chez les 65-69 ans dans l'OCDE des taux d'emploi encore plus élevés qu'en Suisse.
- Comme le montre la figure 2.5, la participation au marché du travail chute fortement en Suisse au plus tard lorsque l'âge de la retraite ordinaire est atteint. C'est, d'une part, l'expression d'un niveau de prospérité élevé et, d'autre part, la conséquence d'un système de prévoyance vieillesse très développé, tel qu'on le connaît dans tous les pays européens (voir aussi figure 2.1).
- Le taux d'activité des personnes au-delà de l'âge officiel de la retraite (ici 64-74 ans) a constamment augmenté au cours des 10 dernières années après un recul dans les années 1990 (figure 2.3).
- La forme de travail privilégiée après la retraite est le travail à temps partiel. Le taux d'occupation passe nettement sous les 50 % pour ceux qui restent actifs après avoir atteint l'âge de la retraite. Ce recul du taux d'occupation est observé tant chez les hommes (de 97 % à 55 %) que chez les femmes (de 55 % à 34 %) (figure 2.4).
- Malgré un faible taux d'emploi et un faible taux d'occupation, l'activité des personnes ayant atteint l'âge de la retraite prend de l'importance au fil du temps, car la catégorie d'âge concernée a fortement augmenté au cours des dix dernières années et continuera d'augmenter à l'avenir.
- L'augmentation de la participation au marché du travail des personnes ayant atteint l'âge de la retraite s'explique par différents facteurs :
 - Un niveau de qualification croissant et un meilleur état de santé de la population âgée (ce sont surtout les personnes hautement qualifiées qui travaillent au-delà de l'âge de la retraite).

- Des possibilités adaptées et des incitations dans les systèmes de la prévoyance vieillesse qui récompensent le travail au-delà de l'âge de la retraite.
- Le fait que la prévoyance vieillesse ainsi que la protection sociale (p. ex. par le biais des prestations complémentaires) soient relativement bien développées peut peser en défaveur d'une augmentation encore plus forte. En effet, les travailleurs ne ressentent pas l'urgence de travailler au-delà de l'âge de la retraite. D'autre part, les employeurs ne pensent aujourd'hui que très rarement au potentiel de main d'œuvre des personnes ayant atteint l'âge de la retraite.

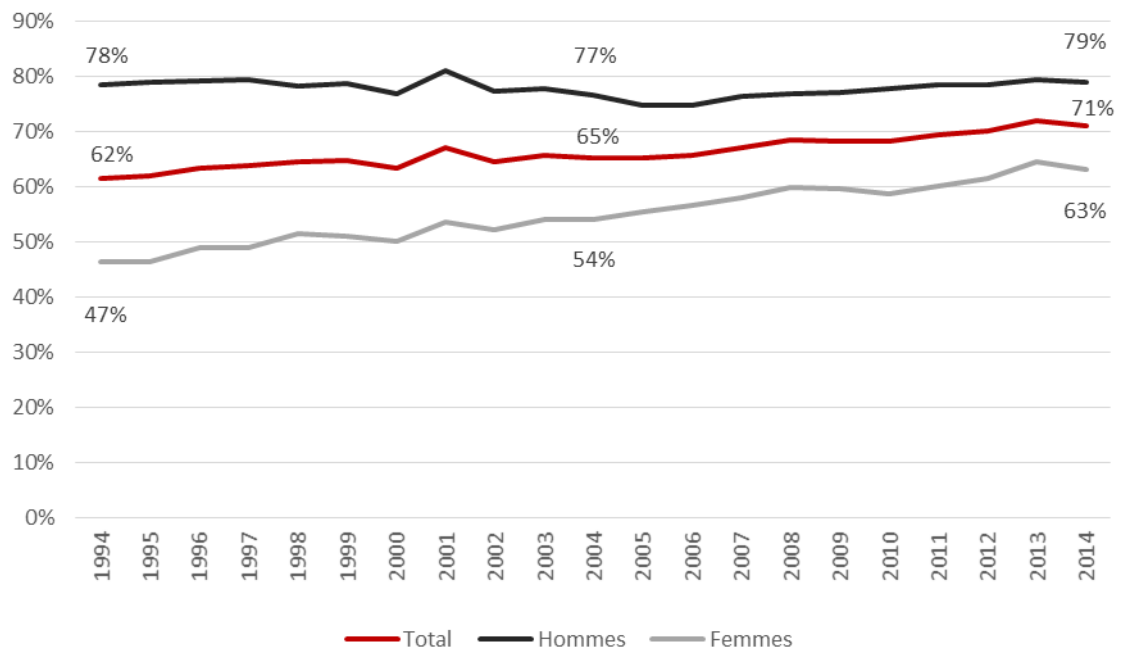
1.2 Activité et participation au marché du travail

Figure 1.1 Taux d'emploi en fonction de la classe d'âge et du sexe, sélection de pays de l'OCDE 2013



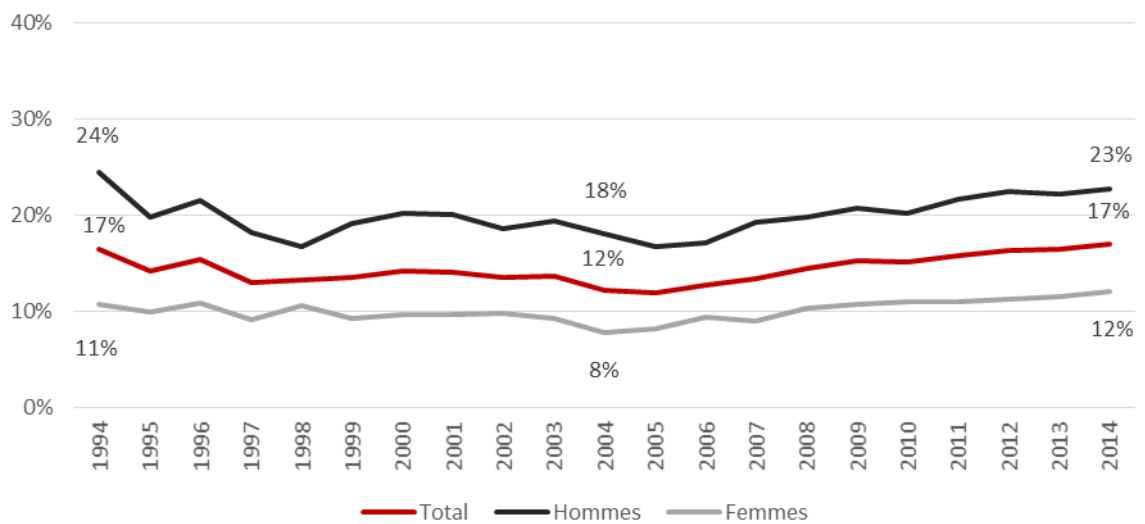
Source : OCDE

Figure 1.2: Taux d'emploi des 55-64 ans, 1994-2014



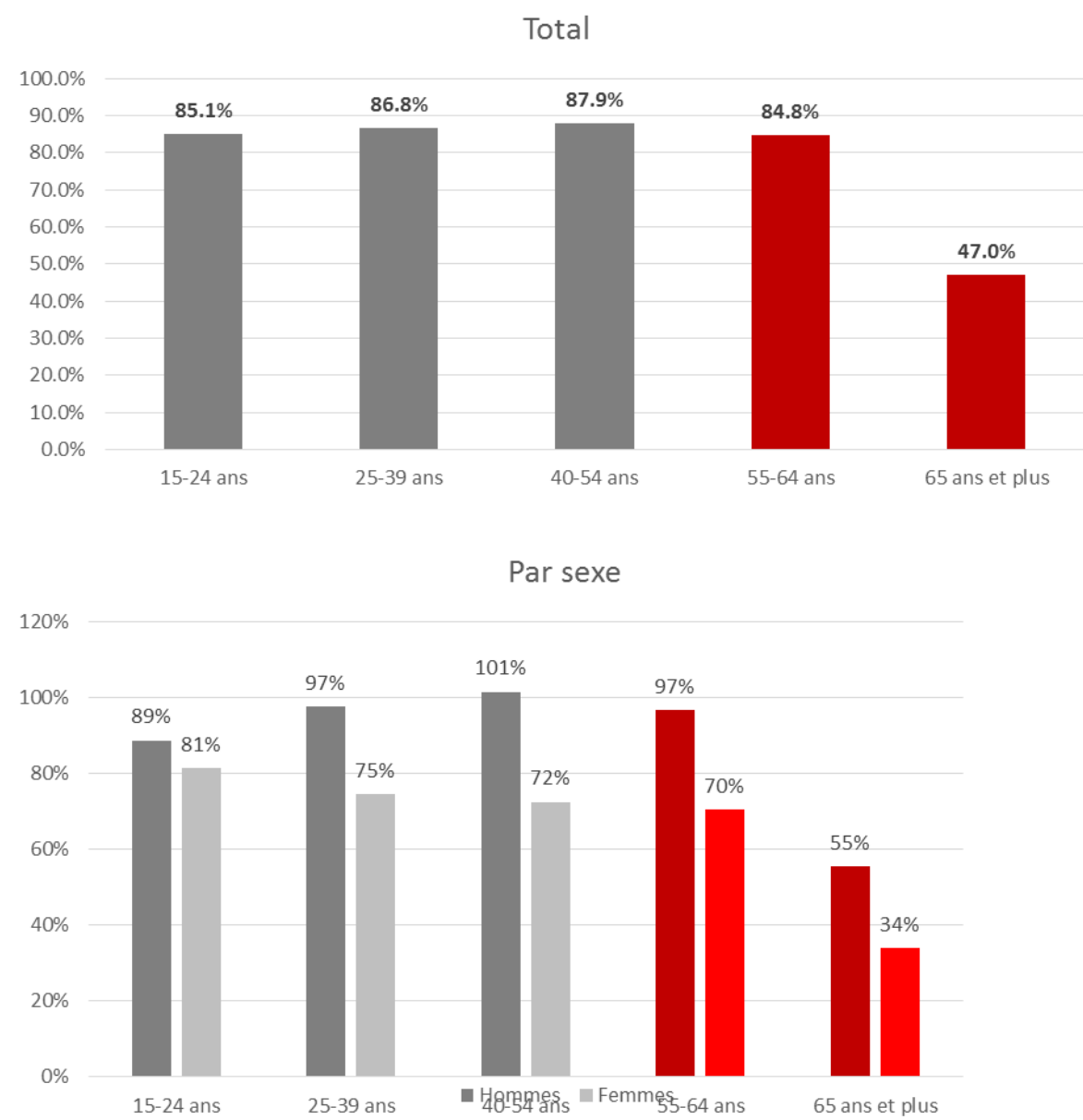
Source : OFS/ESPA (2e trimestre dans chaque cas)

Figure 1.3: Taux d'emploi des 65-74 ans, 1994-2014



Source : OFS/ESPA (2e trimestre dans chaque cas)

Figure 1.4: Taux d'occupation moyen en fonction de la classe d'âge et du sexe, 2014



Source : OFS/ESPA

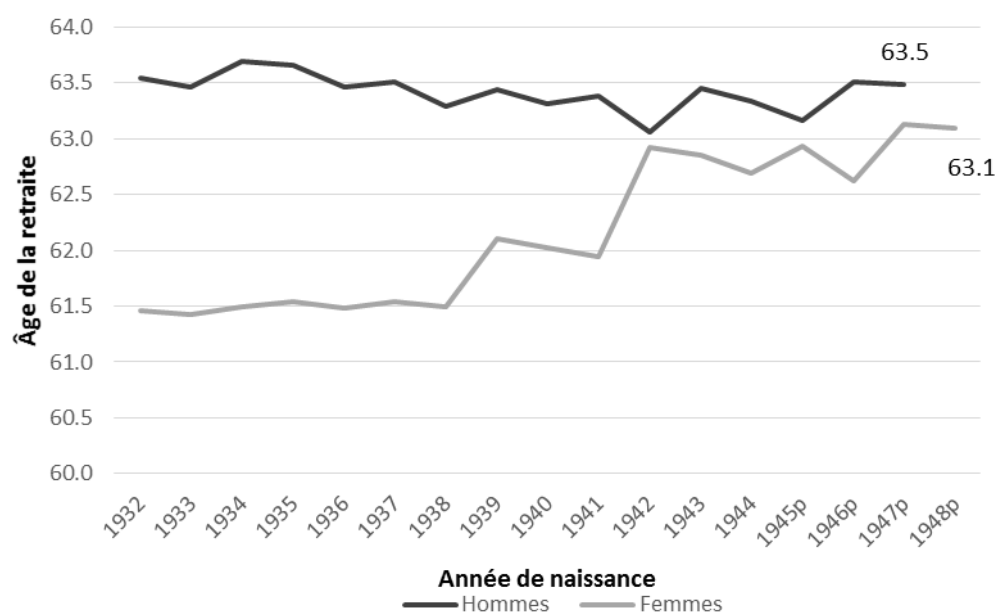
1.3 Départ en retraite

Figure 1.5: Taux d'emploi en fonction de l'âge et du sexe, 2001-2004 comparé à 2011-2014



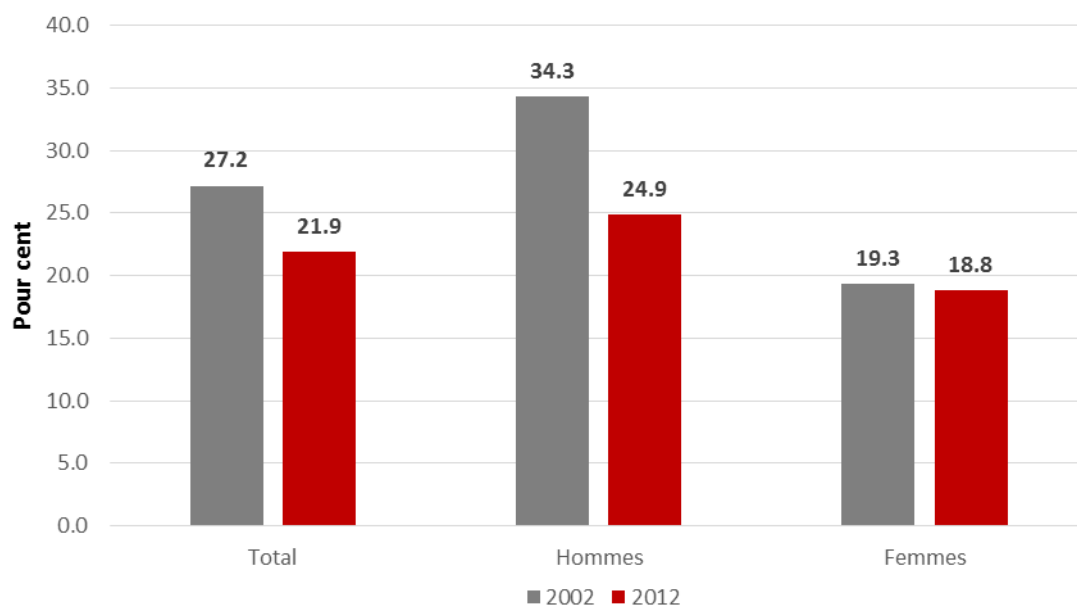
Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

Figure 1.6: Âge moyen de la retraite (auto-déclaration), en fonction de l'année de naissance



Source : OFS/ESPA

Figure 1.7: Part des personnes en retraite anticipée jusqu'à 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire* (auto-déclaration)



* hommes 60-64 ans, femmes 59-63 ans (2012) ou 58-62 ans (2002)

Source : OFS/ESPA

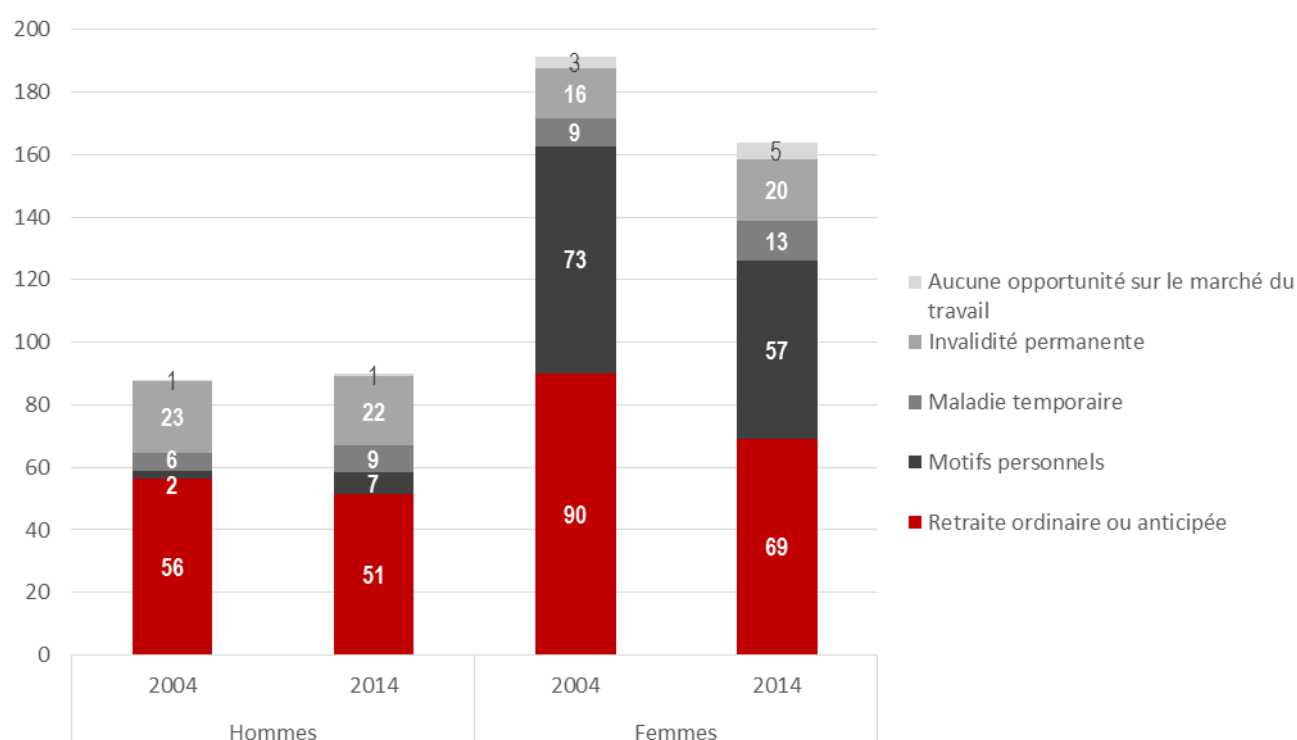
1.4 Raisons de l'abandon d'une activité professionnelle

Figure 1.8: Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2014 (en milliers)

	Hommes	Femmes	Total	Part
Raisons personnelles / obligations	6.9	57.1	64.0	25 %
Retraite anticipée	42.6	35.7	78.4	31 %
Départ en retraite ordinaire	8.8	33.4	42.1	17 %
Invalidité permanente	22.2	19.6	41.7	17 %
Maladie, incapacité temporaire	8.7	12.6	21.2	8 %
Pas d'opportunité sur le marché du travail	0.8	5.2	6.0	2 %
Total	89.9	163.6	253.5	100 %

Source: OFS/ESPA (propre évaluation)

Figure 1.9: Personnes non actives 55-64 ans, raisons de l'absence de recherche d'emploi, 2002 et 2014 (en milliers)



Source : OFS/ESPA (propre évaluation)

Remarques :

Personnes non actives qui ne sont pas en formation et n'ont pas de perspective de poste

Première raison indiquée pour l'absence de recherche d'emploi

2 Chômage et inactivité

2.1 Principaux résultats

Personnes concernées par le chômage

- Le taux de chômage des personnes de 55-64 ans se situe en Suisse à un niveau très bas avec 3 %. Au sein de l'OCDE, seule la Norvège présente une valeur encore plus faible. Ce taux très bas illustre surtout le bon fonctionnement du marché du travail dans son ensemble, qui se reflète également dans le taux de chômage très faible de 4.1 % dans la population des 25-54 ans.
- Pour évaluer la situation du marché du travail de différents groupes de population, il est utile d'utiliser également en Suisse les chiffres du chômage selon la définition de l'OIT. Ces chiffres incluent tous les chômeurs – qu'ils soient enregistrés auprès de L'ORP et/ou qu'ils perçoivent des prestations de l'AC.
- Les personnes de 55-64 ans sont en moyenne moins touchées par le chômage que les groupes d'âges plus jeunes. Cet avantage relatif a même tendance à augmenter au fil du temps (figure 3.2). Alors que le taux de chômage des 55-64 ans était encore inférieur de 0.5 % par rapport au total en 1991-2002, il était en moyenne inférieur de 1 % à ce total entre 2003 et 2014. C'est surtout au début des années 90 que des taux de chômage très élevés ont été enregistrés chez les personnes âgées.
- La part des personnes qui restent au chômage pendant plus d'un an augmente nettement avec l'âge. En 2014, la part des chômeurs de longue durée chez les 55-64 ans était de 54 %, contre 43 % chez les 40-54 ans, et 33 % chez les 25-39 ans. Cette proportion plus élevée se répercute également sur un taux de chômage de longue durée supérieur à la moyenne.
- Au cours des années 2003-2012, en moyenne 1.6 % des actifs âgés de 55-64 ans sont restés plus d'un an au chômage, alors que ce taux était de 1.4 % pour toutes les classes d'âges confondues. Le taux du chômage de longue durée a augmenté au total de 0.6 % au cours des années 1991-2002. Chez les personnes de 55-64 ans, cette augmentation a été un peu moins forte avec 0.4 %, ce qui a réduit l'écart entre les personnes les plus âgées et le reste de la population (figure 3.3). En revanche, les personnes âgées restent – malgré un taux de chômage inférieur à la moyenne – plus souvent touchées par un chômage de longue durée.

Personnes touchées par le chômage et durée de la recherche d'emploi selon le SECO

- Le taux de chômage des 50-64 ans est toujours resté inférieur à celui des 25-49 ans depuis le début des années 1990. Ces données ne révèlent pas non plus de durcissement de la situation du marché du travail pour les actifs âgés par rapport aux jeunes (figure 3.4).
- La part des chômeurs âgés enregistrés à l'ORP a également constamment augmenté depuis le début des années 1990 (figure 3.5), sans toutefois que cela s'accompagne d'une augmentation des personnes âgées dans la population active (figure 3.6).
- Le risque de rester inscrit plus d'un an en tant que demandeur d'emploi à l'ORP augmente avec l'âge. En revanche, ce risque n'a pas augmenté au cours des dix dernières années, et rien n'indique non plus que le risque de rester plus longtemps à la recherche d'un emploi ait été transféré aux catégories d'âge plus jeunes – p. ex. aux 50-54 ans, voire même aux 45-49 ans. Le risque correspondant a diminué dans les mêmes proportions dans toutes les catégories d'âge (figure 3.7).

Raison de la perte de l'activité et du chômage

- Ces dernières années, les personnes âgées ont été moins confrontées que les jeunes à un départ « involontaire » d'un poste.² Au cours des années 2010-2013, en moyenne 1.9 % des actifs de 55-64 ans ont été confrontés chaque année à un licenciement. Ce chiffre était de 2.5 % chez les 40-54 ans, et de 29 % chez les 25-39 ans. Les contrats à durée déterminée arrivent rarement à expiration chez les actifs âgés (0.7 %) ; en revanche, ils résilient plus souvent (0.8 %) leur contrat de travail pour cause de maladie, accident ou invalidité.
- Au cours des périodes 2002-2005 et 2006-2009, les personnes de 55-64 ans ont été aussi souvent concernées par des départs involontaires de leur emploi que celles de 40-54 ans, et nettement moins que les personnes de 25-39 ans ou 15-24 ans.
- Au cours des trois périodes observées, les 55-64 ans ont été moins concernés que les jeunes par des licenciements ou l'expiration d'un contrat de travail à durée déterminée. En revanche, au cours des trois périodes, une proportion plus importante de personnes ont quitté leur emploi pour cause de maladie, accident ou invalidité. Globalement, les évaluations ne révèlent pas que les travailleurs âgés soient relativement plus concernés par des résiliations involontaires du contrat de travail.
- En comparaison avec les périodes 2002-2005 et 2006-2009, les départs involontaires d'un emploi au cours de la période 2010-2013 semblent avoir nettement augmenté dans tous les groupes d'âge. Ce résultat doit toutefois être interprété avec prudence, le questionnaire et la fréquence du sondage de l'enquête suisse sur la population active ayant été modifiés en 2010. C'est la raison pour laquelle les résultats en fonction du temps sont surtout interprétés en se fondant sur les différences entre les groupes d'âge et non sur la valeur absolue.
- Chez les chômeurs selon l'OIT³, les personnes de 55-64 ans ont représenté au cours de la période 2010-2013, avec un taux de chômage de 1.5 %, la part la plus élevée des personnes licenciées dans tous les groupes d'âge (figure 3.9). Comme le montrent les évaluations de la figure 3.8, cette part accrue *n'est pas une conséquence de licenciements plus fréquents*, mais tient au fait que *les personnes âgées licenciées restent en moyenne plus longtemps au chômage*.
- La part des personnes licenciées parmi les chômeurs se situait au cours de la période 2010-2013 au même niveau dans les trois groupes d'âge à partir de 25 ans qu'au cours des années 2002-2005. Au cours de la période 2006-2009, la part des travailleurs licenciés a été dans chaque cas légèrement inférieure.
- La part des chômeurs de 55-64 ans suite à une résiliation d'un contrat à durée déterminée et à d'autres raisons (p.ex. abandon temporaire de la vie active) est légèrement inférieure à la moyenne. La part des personnes ayant perdu leur dernier emploi en raison d'une maladie ou d'un départ en retraite est légèrement supérieure à celle des groupes d'âge plus jeunes (figure 3.9).
- La répartition des chômeurs en fonction des raisons du départ du dernier emploi est restée relativement stable au cours des trois périodes considérées (2002-2005 ; 2006-2009 ; 2010-2013) (figure 3.9). Cela est également valable pour la valeur absolue du taux de

² Dans ces évaluations, on comptabilise toutes les personnes, qu'elles soient encore actives ou non après avoir quitté un emploi. Ce point est particulièrement important pour les personnes âgées, car toutes les personnes licenciées ne continuent pas à chercher un emploi. Ces personnes sont également prises en compte dans l'évaluation.

³ A la différence des évaluations de la figure 3.8, on ne considère ici que les personnes au chômage selon la définition de l'OIT. Parmi elles, on trouve des personnes qui ont perdu leur emploi au cours de l'année précédente (voir figure 3.9). Mais parallèlement, on dénombre également des personnes qui ont perdu leur emploi il y a plus de 12 mois, ou d'autres qui sont au chômage pour d'autres raisons (p.ex. en raison d'une réinsertion sur le marché du travail). Ne sont pas prises en compte ici les personnes qui ont retrouvé un poste après la perte d'un emploi ainsi que celles qui se sont retirées du marché du travail.

chômage ainsi que pour les différences relatives des taux de chômage entre les différents groupes d'âge.

Prestations de l'AC

- L'AC est organisée de façon à ce que les personnes âgées aient un meilleur accès à leurs prestations et puissent bénéficier en moyenne plus longtemps de ces prestations. Les bénéficiaires de prestations de 45-54 ans ont perçu en 2014 des prestations de l'AC en moyenne pendant 6.7 mois, contre une moyenne de 8 mois pour les 55-62 ans, alors que les 63-64 ans ont perçu ces prestations pendant 11.7 mois (figure 3.10). La durée supérieure à la moyenne de recherche d'emploi et de perception des prestations chez les personnes âgées illustre non seulement leurs chances plus faibles sur le marché du travail, mais également le fait qu'elles ont droit à des prestations pendant des durées maximales plus longues.
- Dans le cadre de la 4e révision de la LACI, la réduction de la durée maximale de perception des prestations pour les personnes de plus de 55 ans ou les personnes juste avant l'âge de la retraite a été plus faible que pour les groupes d'âge plus jeunes. Dans une comparaison croisée avec d'autres classes d'âge, cela se traduit également par une réduction plus faible (chez les 55-62 ans) ou un léger allongement (chez les 63-64 ans) de la durée de perception des prestations de l'AC entre 2004 et 2014.
- Dans le cadre du pilotage de l'ORP par les résultats, l'objectif poursuivi est d'obtenir la réinsertion la plus rapide et la plus durable possible. Les valeurs ciblées sont d'obtenir une durée de chômage moyenne minimale, d'éviter les situations de fin de droits, le chômage de longue durée et les réinscriptions rapides à l'issue de la période de chômage. Les demandeurs d'emploi les plus âgés présentant un risque élevé de chômage de longue durée, les ORP devraient déployer des efforts particuliers en s'appuyant sur les modèles de pilotage actuels pour remédier à ce problème.
- 41 % des bénéficiaires des prestations de l'AC de 55-59 ans ont bénéficié en 2014 d'une mesure active du marché du travail de l'AC. Comme pour le groupe d'âge des 45-54 ans, leur taux de participation est ainsi supérieur à celui des 25-44 ans. Ensuite, à partir de 60 ans, la probabilité de participation diminue. En 2014, la probabilité de participation des bénéficiaires de prestations de 60-64 ans était de 26 %. Mais le niveau d'activation est resté comparativement élevé, également chez les personnes juste avant le départ en retraite : ainsi en 2014, 21 % des bénéficiaires de prestations de 63 ans ont bénéficié d'une mesure du marché du travail.

Fins de droits pour l'AC et perception de l'aide sociale

- En 2014, au total 6'000 personnes de 55 ans et plus sont arrivées en fin de droit pour l'AC (figure 3.12).
- Au cours des années 2012-2014, en moyenne 2.4 % des bénéficiaires de prestations de 55-64 ans sont arrivés en fin de droits chaque mois (figure 3.13). Ce taux a été légèrement supérieur chez les 45-54 ans (2.5 %), mais légèrement inférieur chez les 35-44 ans (2.2 %). Le taux de chômeurs en fin de droits reflète deux phénomènes : les difficultés plus importantes rencontrées par les personnes âgées pour trouver un emploi, qui sont toutefois en partie compensées par une durée de perception maximale plus longue, dont bénéficient les assurés de plus de 55 ans ayant une durée de cotisation de 22 mois.
- La 4e révision partielle de la LACI a légèrement réduit les durées de perception des prestations pour tous les groupes d'âge, ce qui se traduit non seulement par une réduction de la durée moyenne de perception (voir figure 3.10), mais également par une augmentation de la probabilité d'arriver en fin de droits. Ce sont les plus jeunes bénéficiaires de prestations qui ont subi les coupes les plus importantes avec l'augmentation la plus forte des situations de fin de droits (figure 3.13).

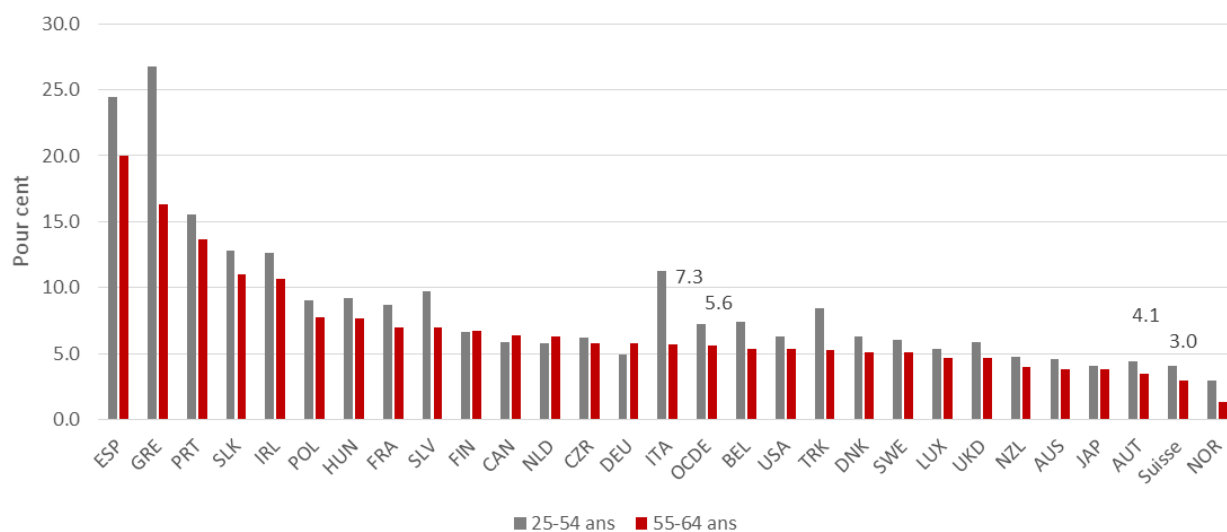
- Selon l'évaluation de l'OFS⁴, près de 46 % des 45-64 ans ont retrouvé un emploi un an après l'arrivée en fin de droits, 52 % deux ans après et 64 % cinq ans après. Chez les 30-44 ans, les chiffres correspondants sont légèrement plus élevés avec 48 % après un an, 66 % après deux ans et 72 % après cinq ans.
- Un tiers des personnes en fin de droits de 45-64 ans sont toujours au chômage un an après l'arrivée en fin de droits. Cette proportion est même légèrement plus élevée chez les 30-44 ans, avec 36 %. Mais le chômage des groupes plus âgés reste plus élevé un an et deux ans après l'arrivée en fin de droits, avec 24 % et 21 %, contre 18 % et 17 % chez les plus jeunes.
- Cette différence d'activité entre les deux groupes s'explique en majeure partie par une proportion plus importante de repli dans l'inactivité des 45-64 ans. Durant la première année suivant l'arrivée en fin de droits, ce chiffre est de 21 % (contre 16 % chez les 30-44 ans), et il augmente jusqu'à la 5e année à 25 % (contre un chiffre à peu près constant de 15 % chez les 30-44 ans).
- La plus faible probabilité de retrouver un emploi après l'arrivée en fin de droits se traduit également par un risque plus élevé d'être tributaire de l'aide sociale après l'arrivée en fin de droits.⁵
- Ces dernières années, la dépendance des personnes âgées de l'aide sociale a augmenté. A cela s'ajoute le fait que ce groupe a augmenté pour des raisons liées à la démographie.

⁴ L'évaluation inclut des personnes en fin de droits au cours de la période 2005-2013. Voir à ce sujet OFS (2014), Situation des personnes en fin de droits, Neuchâtel : Novembre 2014.

⁵ Voir aussi à ce sujet Fluder, Fritschi & Salzgeber (2014), dans : La Vie économique 4-2014, p. 32-35.

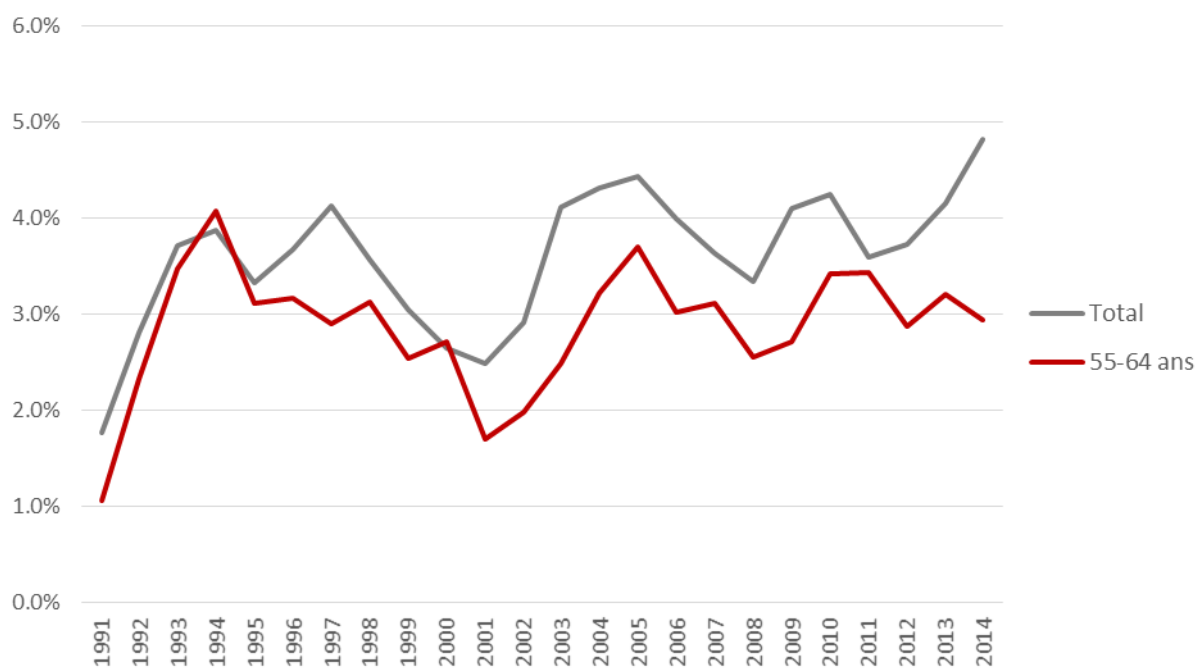
2.2 Chômage selon l'OIT et chômage selon le SECO

Figure 2.1: Taux de chômage selon l'OIT en fonction des classes d'âge, sélection d'Etats de l'OCDE, 2013



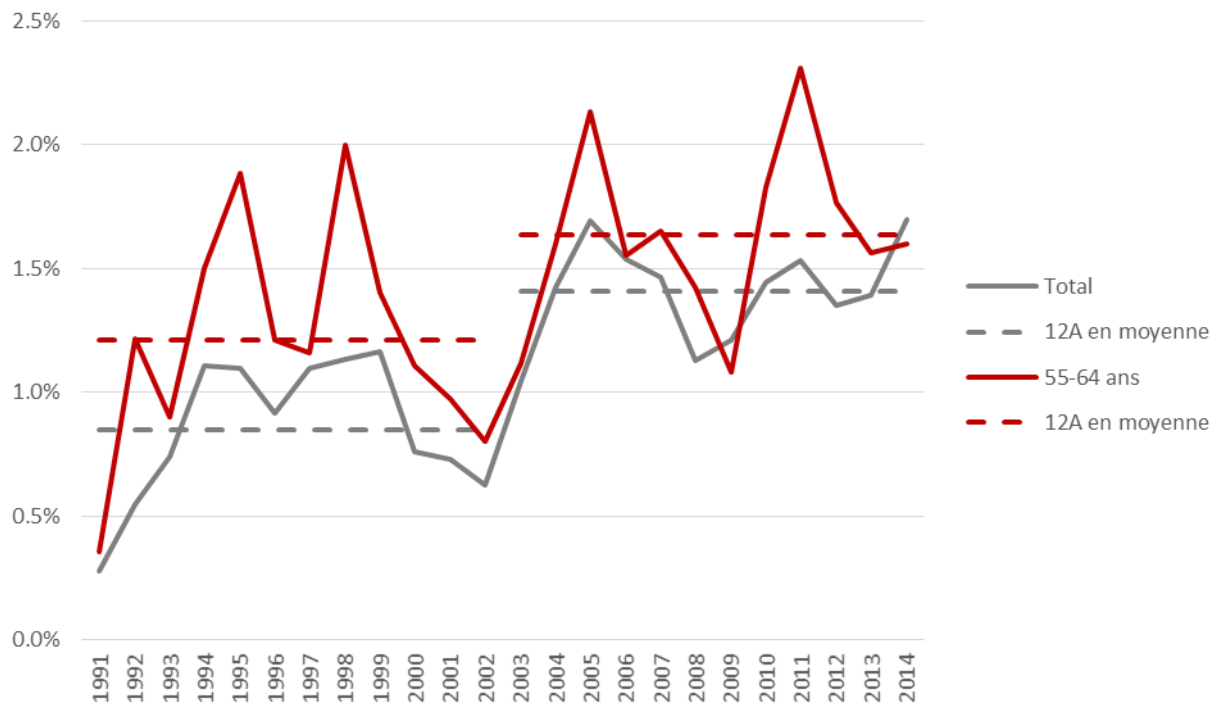
Source : OCDE

Figure 2.2: Taux de chômage selon l'OIT, 55-64 ans et total, 1991-2014



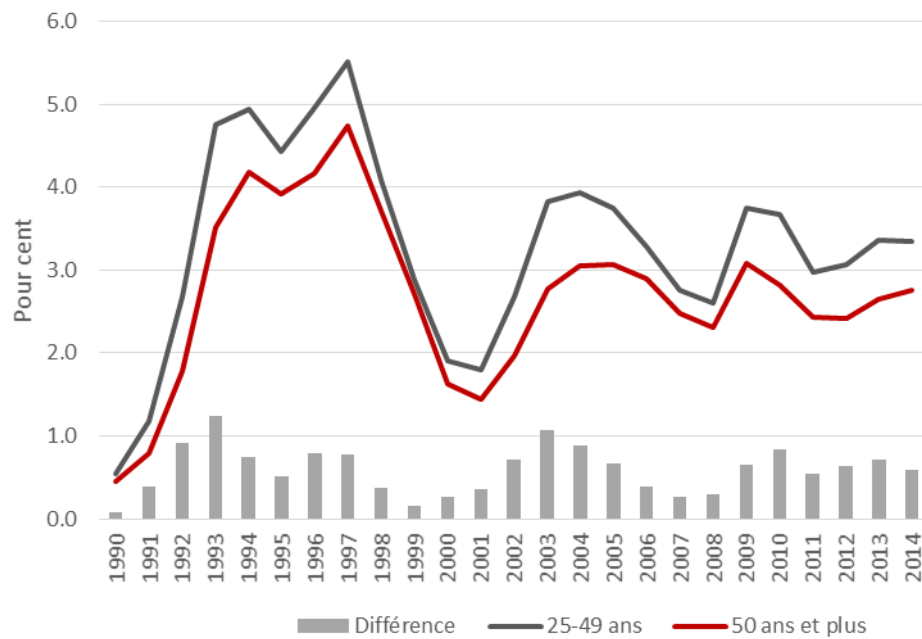
Source : OFS/ESPA (2e trimestre dans chaque cas)

Figure 2.3: Taux de chômage de longue durée selon l'OIT, 55-64 ans et total, 1991-2014



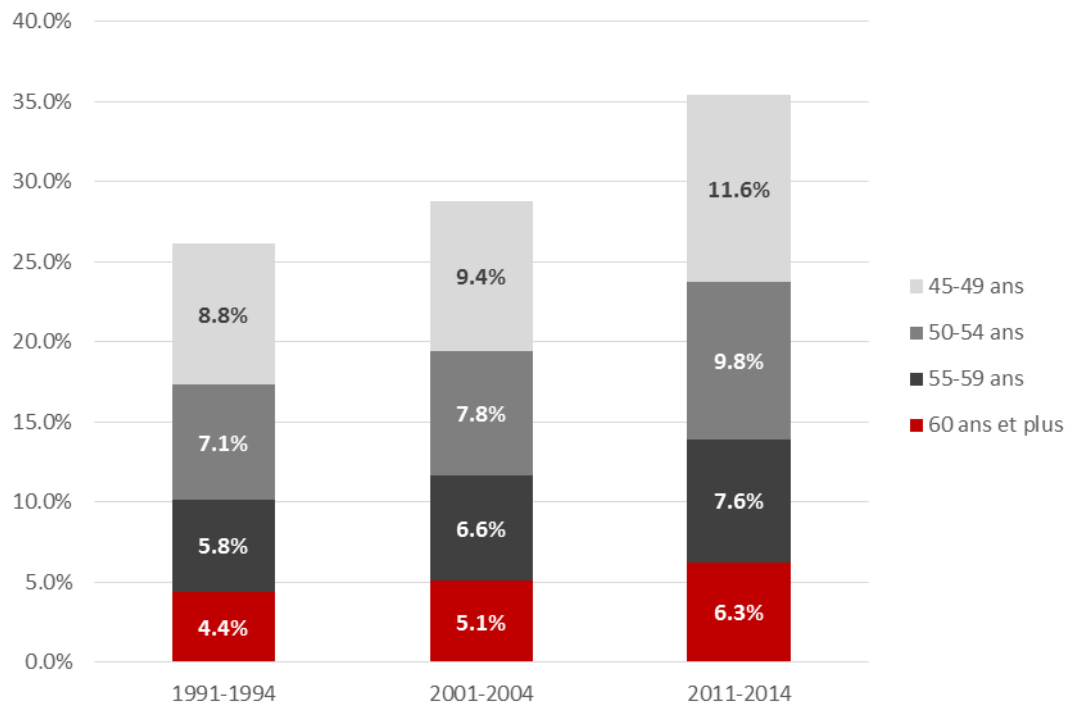
Source : OFS/ESPA (2e trimestre dans chaque cas)

Figure 2.4: Taux de chômage selon le SECO en fonction des classes d'âge, 1990-2014



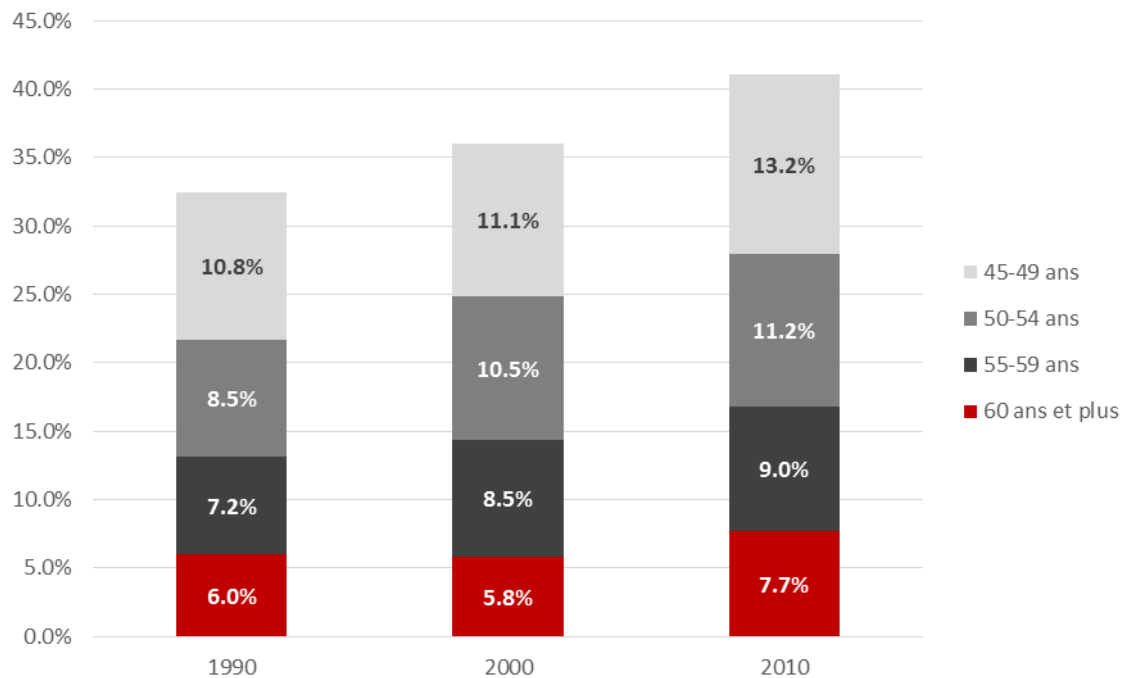
Source : SECO (chômeurs enregistrés)

Figure 2.5: Chômeurs enregistrés selon le SECO, parts en fonction des classes d'âge, 1990-2014



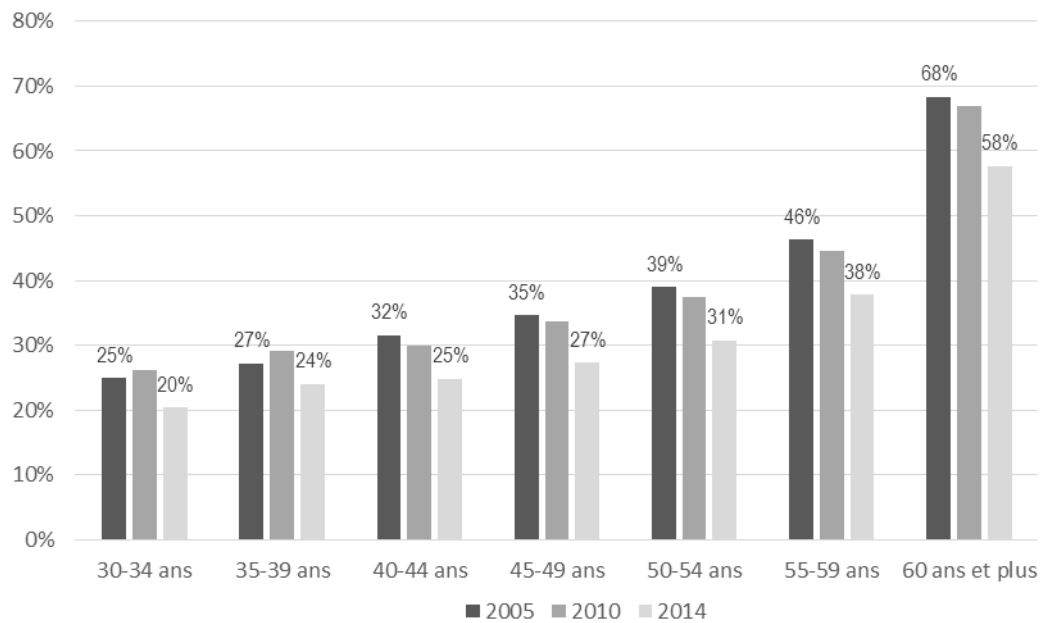
Source : SECO (chômeurs enregistrés)

Figure 2.6: Personnes actives selon recensement, parts en fonction des classes d'âge, 1990, 2000, 2010



Source : OFS/RFP, SE

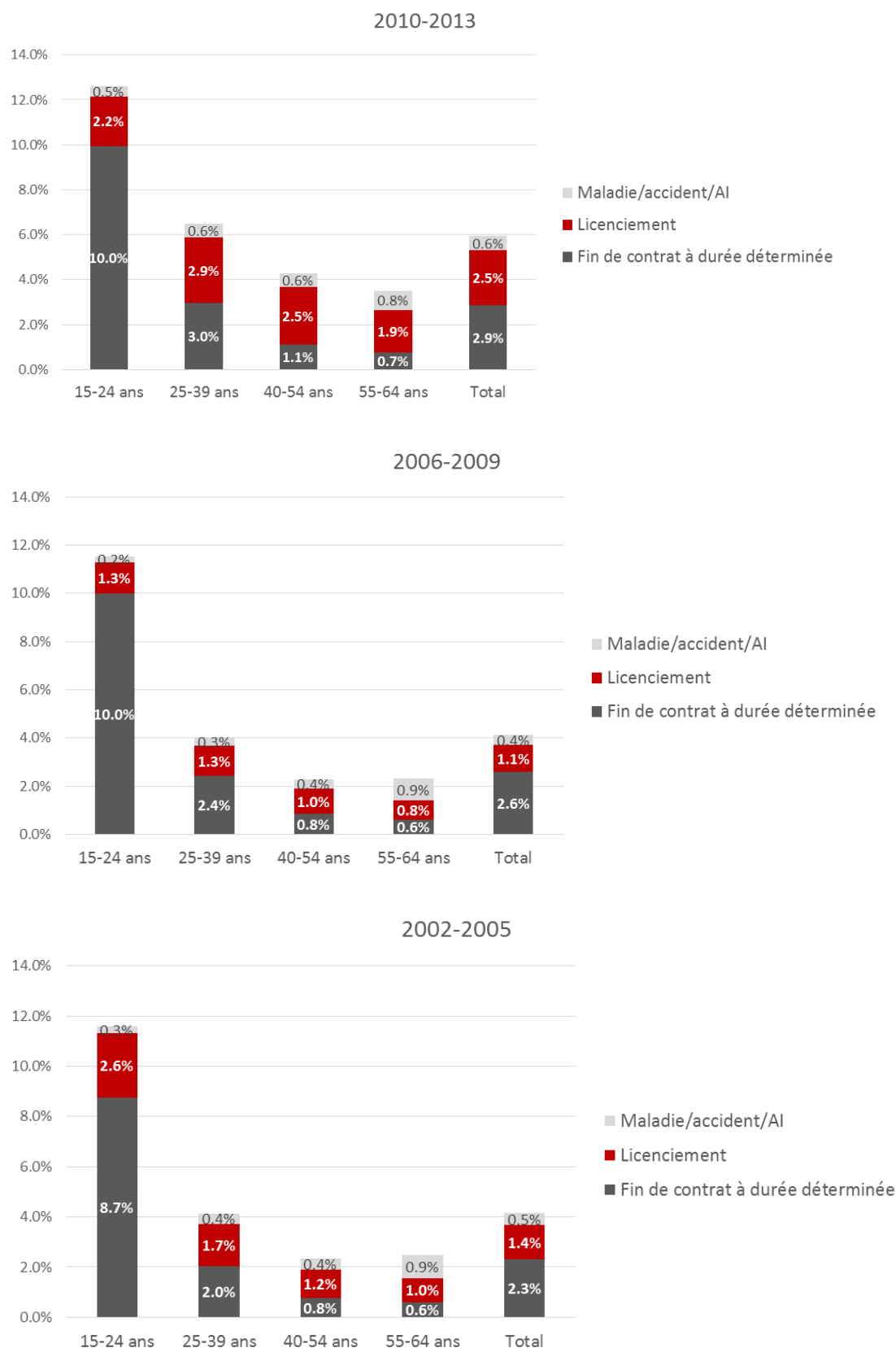
Figure 2.7: Passages à une recherche d'emploi de longue durée en % des inscriptions à une recherche d'emploi effectuées une année avant, 2005 – 2014



Source : SECO (demandeurs d'emploi enregistrés)

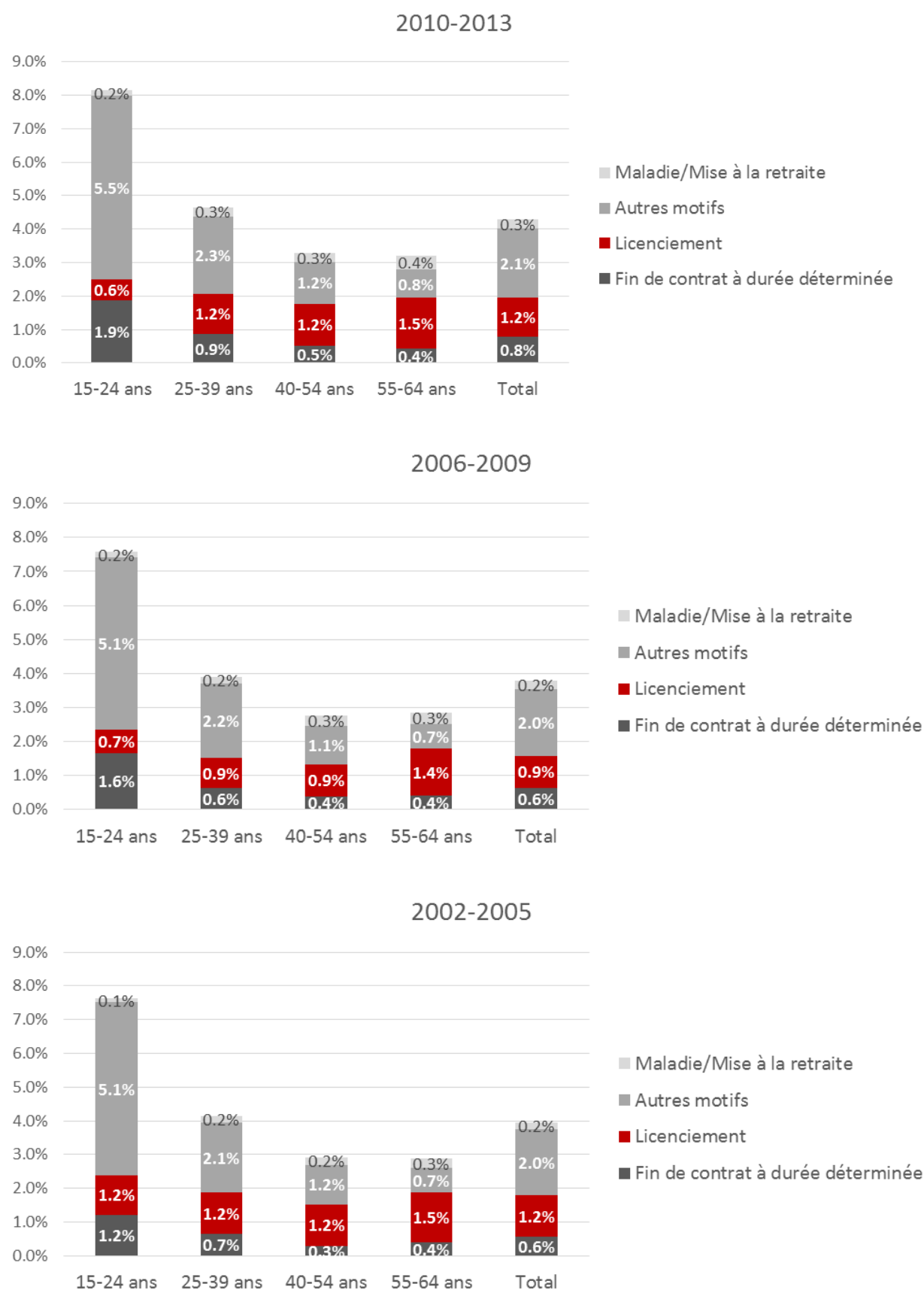
2.3 Raisons de la perte de l'activité et du chômage

Figure 2.8: Personnes avec perte involontaire de l'activité au cours des 12 derniers mois en fonction des classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2010-2013 / 2006-2009 / 2002-2005



Source : OFS/ESPA (propres calculs)

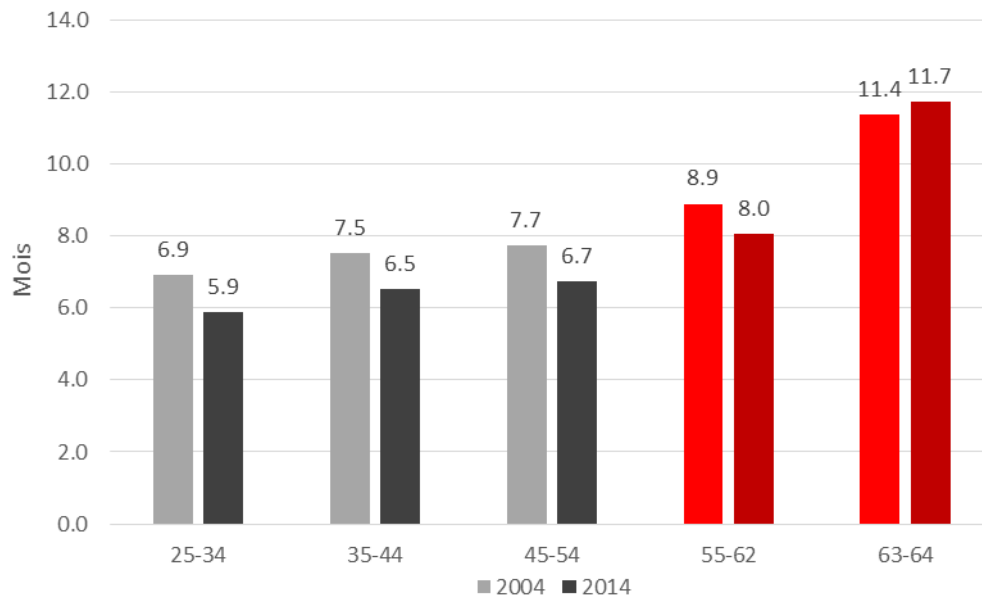
Figure 2.9: Chômeurs en fonction de la raison du départ du dernier poste selon les classes d'âge, en % des actifs, moyenne 2010-2013 / 2006-2009 / 2002-2005



Source : OFS/ESPA (propres calculs)

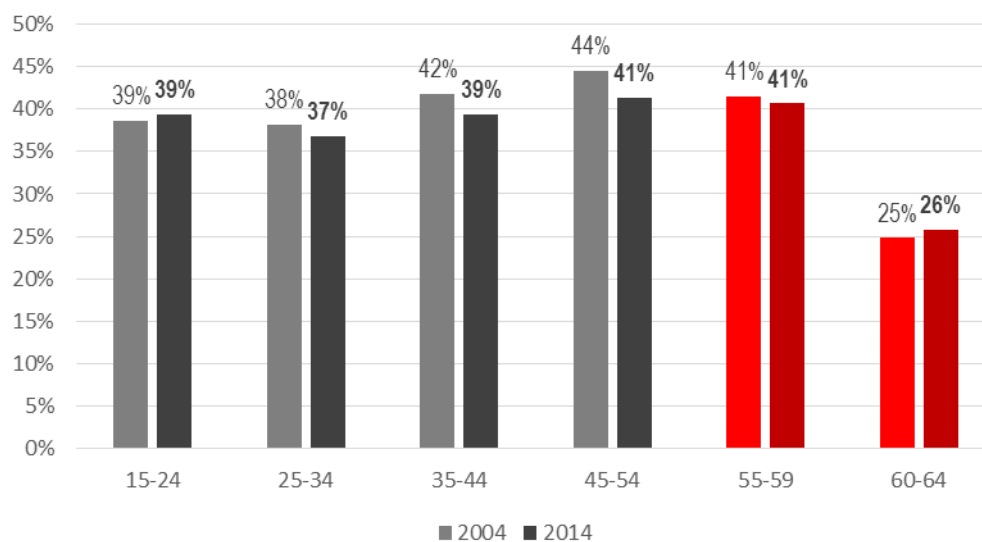
2.4 Prestations de l'AC

Figure 2.10: Durée moyenne de perception des prestations AC en fonction des classes d'âge en mois, 2004 et 2014



Source : SECO/SIPAC (durée de perception des indemnités journalières dans un délai-cadre)

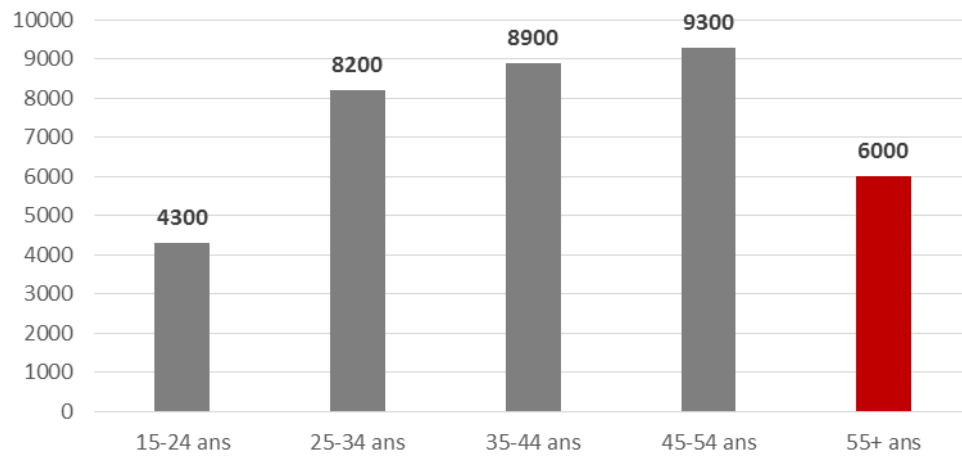
Figure 2.11: Participation des bénéficiaires des prestations de l'AC à des mesures du marché du travail en fonction des classes d'âge, 2004 et 2014



Source : SECO (personnes par an comptabilisées une fois)

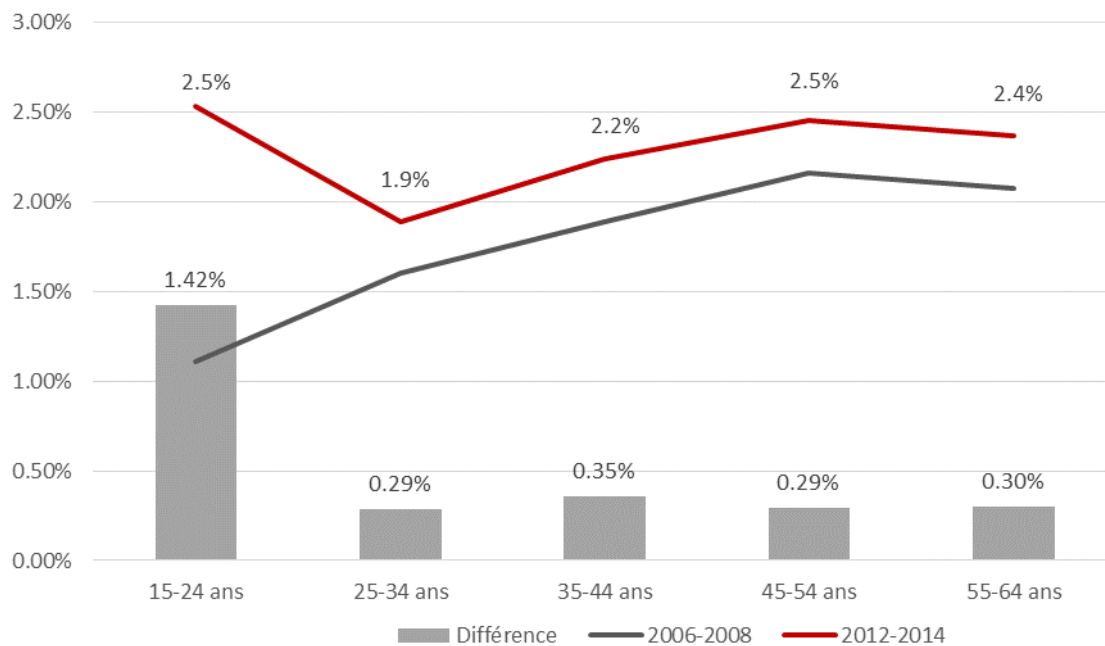
2.5 Fins de droits pour l'AC et perception de l'aide sociale

Figure 2.12: Nombre de fins de droits 2014, cumulés et arrondis à la centaine



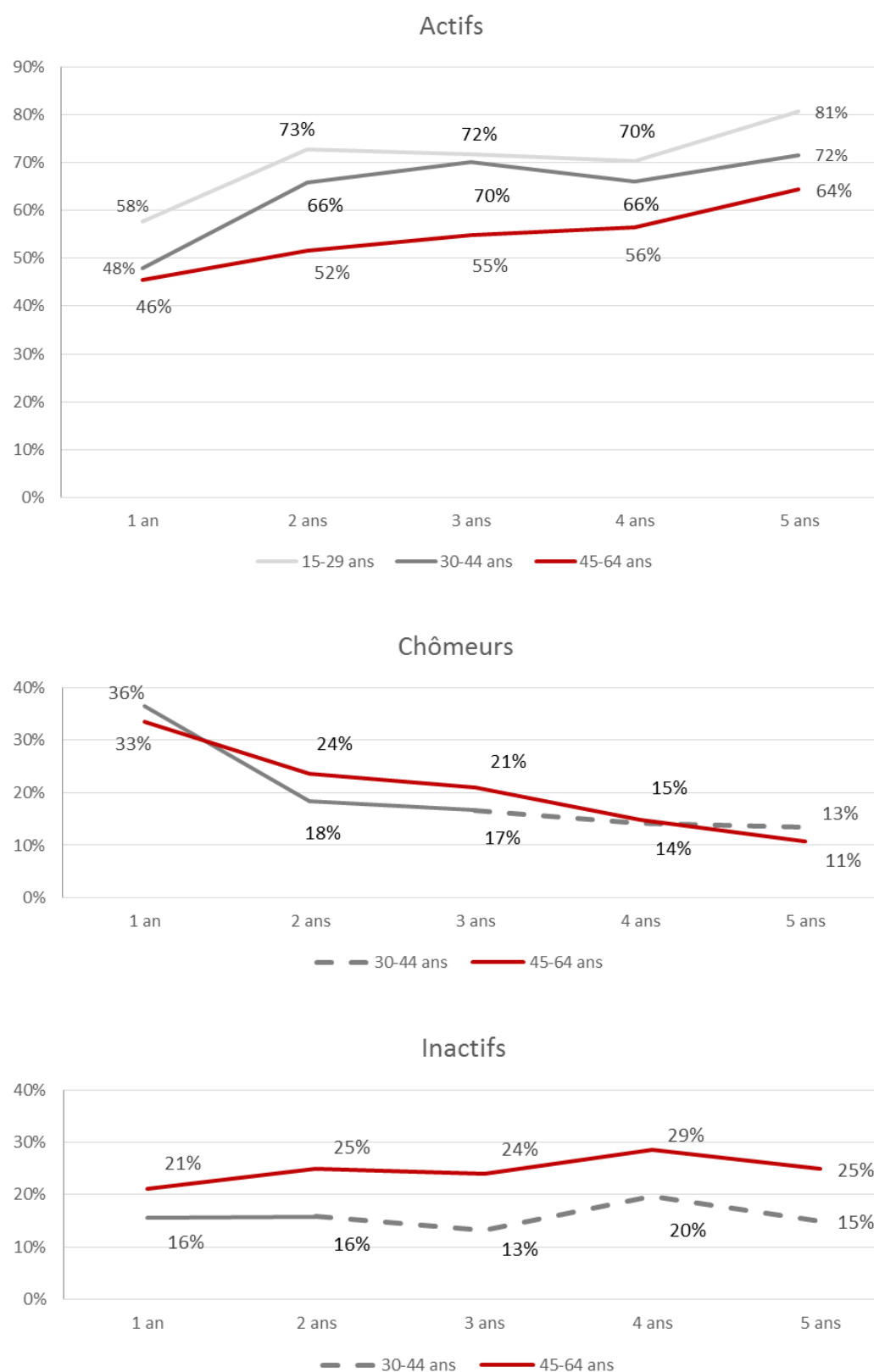
Source : SECO

Figure 2.13: Fins de droits mensuelles en % des bénéficiaires de prestations, 2006-2008 , en comparaison avec 2012-2014



Source : SECO

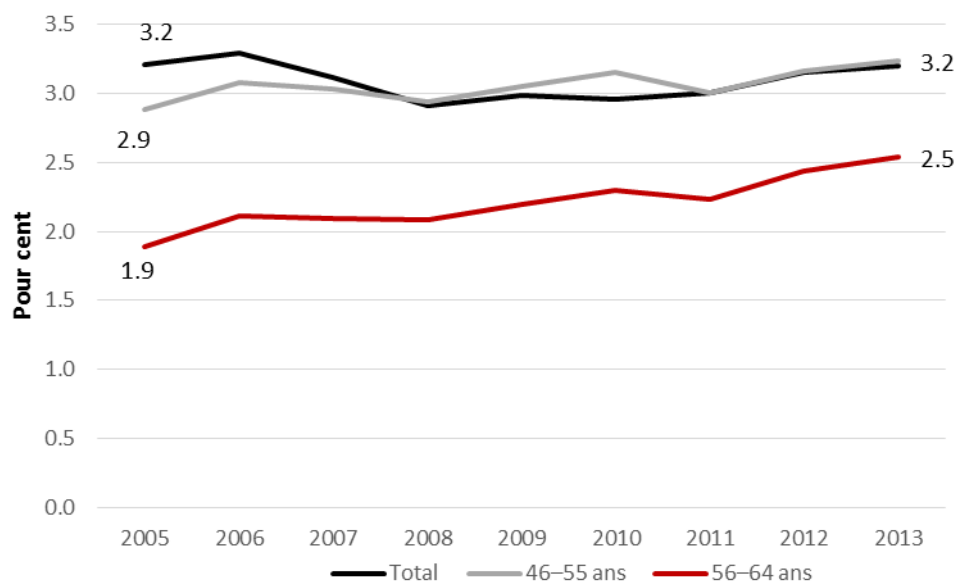
Figure 2.14: Statut d'activité des personnes en fin de droits* en fonction des classes d'âge et du nombre d'années depuis le début de la fin de droits



Source : OFS/SESAM (2010-2013)

* Sont enregistrées les personnes en situation de fin de droits dans les années 2005-2013 / lignes pointillées = moins de 50 Observations. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

Figure 2.15: Taux de bénéficiaires de l'aide sociale en fonction des classes d'âge, 2005-2013



Source : OFS (statistique de l'aide sociale)